



CHEVRY-COSSIGNY

MAGAZINE MUNICIPAL



*Plan de circulation,
exprimez-vous*



*Les nouveaux
aménagement rue
Charles Pathé*



*Le 25 novembre, le CMJ
fêtera ses 10 ans*



*Nos aînés sont invités au
repas annuel le 23 octobre*



© Michel Cavalca

Le projet culturel

N° 23 - SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE - 2011

FABRICANT INSTALLATEUR DEPUIS 1975
Prix direct d'usine aux particuliers



La Centrale du Store

- Volets roulants
- Motorisation SOMFY
- Fenêtres PVC - Alu - Bois Adaptables à vos mesures
- Jalousies en PVC
- Stores bannes - Italienne
- Rentoilages

PRIX TRES COMPETITIFS CONSULTEZ-NOUS !
Facilités de paiement - Etude et devis gratuits



1, rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 64 05 08 16
www.centraledustore.fr

Pour tous vos projets immobiliers
une Agence efficace à vos côtés

A LOUER **A VENDRE** **VENDU**



L'ADRESSE LATITUDE IMMOBILIER
64 rue Charles Pathé
77173 CHEVRY COSSIGNY
www.immo77.fr **Tél. 01 64 05 89 74**
ladresse.chevry@orange.fr

ERGELEC Grossiste en matériel électrique

Interphonie
Alarme
Motorisation
Chauffage et climatisation
Eclairage
Appareillage
Décorations



1, rue de la Beauderie - 77173 CHEVRY-COSSIGNY
Tél. : 01.64.05.88.44 - Fax : 01.64.05.80.78 - Mail : ergelec@wanadoo.fr

VIVE L'EQUITATION !

L'école propose des cours, des stages, des compétitions et des animations pour tous les âges et tous les niveaux. Les cours sont dispensés par des moniteurs diplômés avec une cavalerie soigneusement sélectionnée dans des installations fonctionnelles et sécurisées.

Renseignez-vous lors du Forum des associations dimanche 11 septembre matin. Et pourquoi ne pas essayer ?
Venez, les dimanches 4 et 11 septembre après-midi (sur RDV), c'est gratuit !

EPONA Ecole d'équitation EPONA
Ferme de Cossigny - 77173 Chevry-Cossigny
☎ 01 60 62 21 26 - www.clubepona.com

M@DI'ELEC ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
MONSIEUR MADIGNIER JEAN-LOUP



7 rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 60 34 60 57 - Fax : 01 60 34 16 89 - e-mail : madielec@wanadoo.fr

ATTENTION FAUX DÉMARCHEURS

La municipalité tient à prévenir ses annonceurs que des démarcheurs sollicitent les professionnels de Chevry-Cossigny afin de leur proposer des insertions publicitaires dans différentes publications.

Sachez que pour le moment, l'unique support sur lequel nous publions des encarts concerne ce magazine et vos contacts sont cités ci-dessous.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE LA
MAIRIE AU 01 64 05 20 22

POUR TOUTE INFORMATION RELATIVE AUX ENCARTS PUBLICITAIRES

Contactez Sophie MONTEIRO de la société Orange Sanguine au 01 69 49 88 10
e-mail : pub-chevry@orange-sanguine.com
Ou Jonathan WOFYSY en Mairie au 01 64 05 32 25

SOMMAIRE

L'édito..... p. 5

La fibre optique, l'espace culturel et bientôt la zone d'aménagement concerté (ZAC), nos projets se concrétisent.

A l'honneur p. 6-7

Un de nos concitoyens, M. Passemard, a été élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur.



L'agenda p. 8-9

Une rentrée riche pour cet agenda auquel s'ajoutent les premiers spectacles de la saison culturelle.



Environnement & Cadre de vie . p.10-11

SPANC, forêt de la Marsaudière, où en est la situation ?



Travaux & Urbanisme.....p. 12-13

Un point sur les derniers travaux.



Retour sur la réunion relative au projet du plan de circulation.

Les associations p. 14-15



2011, est l'année européenne du bénévolat et du volontariat. Alors, merci à tous les bénévoles !

Dossier p. 16-19

Avec la construction de l'espace culturel et la mise en place d'une équipe dédiée, le projet culturel voit le jour.



Enfance & scolaire..... p. 20-21

Cette année encore, nous sommes menacés par la fermeture d'une classe.



La jeunesse p. 22-23

Le CMJ nous propose deux rendez-vous : les élections et ses 10 ans. Dès la rentrée découvrez les 4 nouveaux ateliers de l'Espace Jeunes.



Retour en images p. 24-25

Vie économique ... p. 26-27

Taxe d'habitation, taxes foncières, CET, nous vous proposons un sujet sur la fiscalité locale.



Vie localep. 28-29

Repas annuel, goûter de Noël et salon des séniors, nos aînés sont à l'honneur. Etat-civil du 20 février au 20 août 2011.



Informations pratiques p. 30

CHEVRY-COSSIGNY MAGAZINE MUNICIPAL



Le projet culturel

CHEVRY-COSSIGNY MAGAZINE MUNICIPAL N° 23 - SEPTEMBRE - OCTOBRE - NOVEMBRE 2011

Edition : Mairie de Chevry-Cossigny - 29, rue Charles Pathé - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 64 05 20 22 - Fax : 01 60 62 01 96 - e-mail : mairie@chevry-cossigny.com

Directeur de la publication : Pierre Bazier

Comité de rédaction : F. Ghirardello, F. Lambert, F. Narce, A-S. Verbrugge, J. Wofsy

Conception/réalisation : Orange Sanguine - 4, rue de la Marnière - 91330 Yerres
Tél. : 01 69 49 88 10 - www.orange-sanguine.com

Impression : Desbouis Grésil Imprimeur - 91230 Montgeron - 01 69 83 44 66 -
Tous les produits spécifiés comme tels sont certifiés PEFC. 10-31-1444

Crédit photos : Mairie de Chevry-Cossigny - Phovoir - Fotolia

Tirage : 1 600 exemplaires

Pour une démarche éco-responsable





KRYSTAL
Géoclimat

énergies renouvelables

- POMPE A CHALEUR
- GÉOTHERMIE
- AÉROTHERMIE
- CLIMATISATION
- SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE
- SOLAIRE THERMIQUE

Avec le photovoltaïque, la lumière devient électricité
Economique, écologique, confortable, silencieux, modulable,
Profitez de tous les avantages du solaire

01 60 62 41 40
Rue de l'industrie - 77170 Brie-Comte-Robert
e-mail : geoclimat@energiesvertes.fr
www.energiesvertes.fr

Pérennisez vos installations pour une économie durable

PARM



Particuliers - Commerces - Industries

- ✓ Tous travaux de peinture
- ✓ Revêtement Sol et Murs
- ✓ Parquet Flottant
- ✓ Vitrerie - Double vitrage

6, rue Charles Pathé - 77173 CHEVRY COSSIGNY
Tel : 01.64.05.65.90 - Fax : 01.64.05.56.79
Email : parm4@wanadoo.fr

VERGERS DE COSSIGNY

Production de fruits et légumes biologiques
Magasin d'alimentation biologique :
Epicerie, pain, produits laitiers...



Hameau de Cossigny - Tél. : 01 64 05 57 85
Ouvert du mardi au samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h



ALPHA T.P.

TRAVAUX PUBLICS

Z.I. La Haie Passart
1, rue Léonard de Vinci
BP 106
77170 BRIE COMTE ROBERT
Tél.: 01 64 05 29 66
Fax : 01 64 05 82 01

RCS MELUN B 327 880 779

L'ÉDITO



Agir aujourd'hui pour demain

Notre volonté est d'améliorer la qualité de vie et de contribuer à l'épanouissement de chacun. Cela se traduit au fil des mois par la concrétisation de nos projets.

D'ici la fin de l'été, tous les chevriards qui l'ont souhaité seront raccordés au réseau fibre optique FTTH (Fiber To The Home) de Chevry-Cossigny. Ce dossier a été long, complexe et a connu de nombreux rebondissements mais quel confort et quelle avancée pour notre commune de bénéficier aujourd'hui de cette technologie d'avenir.

Chevry-Cossigny est la première commune de France intégralement fibrée jusqu'à l'abonné. A ce titre, nous avons reçu le 27 juillet 2011, Eric BESSON, ministre en charge de l'économie numérique et comme il l'a si bien dit lors de son allocution : "Chevry-Cossigny est la première commune équipée entièrement en fibre optique grâce aux investissements d'avenir. Pour les habitants qui ne bénéficiaient pas d'une couverture en ADSL de qualité, le raccordement en très haut débit est une véritable révolution."

C'est en effet un atout considérable qu'il s'agit maintenant d'exploiter. Le très haut débit nous donne un avantage concurrentiel et renforce l'attractivité de notre territoire. Nous comptons bien le valoriser pour attirer de nouvelles entreprises et ainsi développer l'emploi sur la commune.

A ce propos, nous avons également avancé sur le dossier de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté). Comme nous vous en avons parlé dans le précédent numéro, nous avons reçu trois réponses suite à notre appel à candidatures et l'une

d'elles avait particulièrement retenu notre attention. Nous avons alors entamé les négociations et après s'être assurés que toutes les garanties étaient apportées, nous avons signé, dans le cadre de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie, en juillet dernier avec cet aménageur.

Le projet va prendre plusieurs mois et vous serez régulièrement informé de son évolution. Compte tenu de la complexité, de la technicité et des budgets requis pour mener à bien ce type de projet, les réalisations peuvent prendre un certain temps. Mais progressivement nous avançons à l'image d'un autre dossier très important et pour lequel toute l'équipe municipale se mobilise : l'Espace culturel.

Nous allons pouvoir concrétiser nos ambitions en matière de politique culturelle. L'équipe dédiée à la culture nous a préparé un projet de grande qualité qui témoigne de la place de la culture dans notre commune. Voilà encore un domaine qui participe de nos objectifs en termes de dynamisme local, d'équipement, de lien social et d'attractivité du territoire.

Bonne rentrée à tous.

Votre Maire
Pierre Bazier

>>> Les Maires adjoints <<<



Françoise NARCE
1^{er} Maire-adjoint
Chargée de l'enfance, de l'éducation, du logement et des affaires sociales



Alain WOFYSY
4^e Maire-adjoint
Chargé de la vie économique, de l'environnement et de l'urbanisme



Cécile GAUTIER
2^e Maire-adjoint
Chargée des finances



Jack DEBRAY
5^e Maire-adjoint
Chargé des travaux, du transport et des eaux



Sylvie LECAPLAIN
3^e Maire-adjoint
Chargée de la jeunesse, de la vie associative et de la citoyenneté



Franck GHIRARDELLO
6^e Maire-adjoint
Chargé de la communication, des fêtes et cérémonies

> Le colonel Amédée PASSEMARD

Le 5 mai 2011, le colonel Amédée Passemard a été officiellement élevé à la dignité de Grand Officier de la Légion d'honneur.

Cette distinction honore notre commune. Nous pouvons tous être très fiers de compter parmi nos concitoyens un héros de l'aviation.



> Rencontre avec ce Grand Officier

Afin de rendre hommage au colonel Amédée Passemard, nous sommes allés à sa rencontre pour recueillir son témoignage sur cette carrière exceptionnelle.

Vous vous êtes inscrit à l'aviation populaire dès l'âge de seize ans. Quelles étaient alors vos motivations ? Pensiez-vous déjà intégrer l'Armée ?

Amédée Passemard : Comme beaucoup de jeunes à l'époque, j'étais fasciné par l'aéronautique et je suivais les aventures de Mermoz, Lindbergh, etc. Il n'y avait pas de réglementation et il m'arrivait de voir des avions au-dessus des champs. Toutefois, je ne pensais pas du tout intégrer l'Armée. Je viens d'une famille de paysans et je m'étais destiné à une carrière d'instituteur. Mais un jour, un ami de mes parents nous a parlé de l'aviation populaire. C'est ainsi qu'en 1936, à seize ans je m'y suis inscrit. L'année suivante, j'obtenais mon brevet de premier degré. J'ai ensuite été admis comme "boursier de pilotage" avec pour perspective de devenir pilote militaire de réserve. N'étant pas majeur, il me fallait l'autorisation parentale. Mon père était d'accord mais ma mère un peu plus réticente. Elle a finalement accepté et je me suis engagé dans l'armée de l'air. J'ai obtenu mon brevet de pilote militaire en 1938. Puis la guerre est arrivée et je suis resté dans l'armée. J'ai alors été affecté à

un groupe de chasse. J'ai été le plus jeune pilote de chasse de France.

Comment pouvez-vous résumer votre carrière ?

AM : J'ai eu une carrière en deux parties. La première dans l'armée de l'air, la seconde dans le civil. En tant que militaire j'ai effectué un grand nombre de missions, participé à de nombreux combats sur divers territoires : France, Allemagne, Angleterre, Indochine, Afrique du Nord. J'ai évolué, de simple pilote en 1939 j'ai été promu colonel en 1968.

En 1969, à 49 ans, j'ai décidé de quitter l'armée et de poursuivre ma carrière dans le civil. Ce qui m'importait le plus était de voler. Alors, lorsqu'en 1972, il m'a été proposé le poste de directeur de l'annexe du Centre d'Essais en Vol de Melun-Villaroche où j'ai exercé cette fonction ainsi que le commandement de l'aérodrome. J'y ai terminé ma carrière en 1982.

Pendant toutes ces années, j'ai piloté une centaine d'appareils du MS 406 jusqu'au MIRAGE III en passant par le DEWOITINE 520 ou le SPITFIRE. Je peux dire que j'ai totalement vécu l'évolution de l'aviation civile et militaire.



Le sergent PASSEMARD avec un trophée prélevé sur l'épave de l'une de ses victimes.

Quel a été le souvenir le plus intense de votre carrière dans l'Armée ?

AM : Il y a tellement de souvenirs et tant d'événements se sont produits. Deux choses m'ont tout de même particulièrement marquées : ma première victoire et surtout les camarades qui ne revenaient pas. Ça, c'était très difficile à vivre.

Est-ce que voler vous manque aujourd'hui ?

AM : Oh oui ! Mais j'ai la chance d'avoir mon fils pilote alors parfois, il m'emmène faire un tour.

PALMARÈS et DÉCORATIONS

- 5 000 heures de vol
- 650 missions de guerre en 1 200 heures
- 5 victoires aériennes
- Grand Officier de la Légion d'Honneur
- Croix de Guerre 3 /45
- Croix de Guerre TOE
- Croix de Guerre Vietnam
- 11 citations et un témoignage de satisfaction
- Médaille de l'Aéronautique

Pour en savoir plus sur Amédée Passemard : www.vieillestiges.com

> La légion d'honneur

La Légion d'honneur est la plus haute décoration française. Elle récompense, en dehors de toute considération sociale ou héréditaire et ce, dans tous les secteurs d'activité du pays, les mérites éminents, civils ou militaires, rendus à la Nation.

> Petite histoire de cette haute distinction

L'Ordre, dont le chef de l'Etat est le Grand Maître, est dirigé par le Grand Chancelier assisté du Conseil de l'Ordre créé en 1802 par Napoléon Bonaparte.

La Légion d'honneur sous le Consulat et l'Empire

Dès les premiers temps de son mandat, le Premier Consul Bonaparte entreprit de réorganiser un pays épuisé par dix ans de conflits, en jetant "quelques masses de granit" sur le sol de France", telle la Légion d'honneur, créée le 29 floréal an X (19 mai 1802). Distinction nationale unique, la Légion d'honneur était destinée à réunir en un corps d'élite assermenté au régime le courage des militaires et le talent des civils, formant ainsi la base d'une nouvelle société au service de la nation. L'insigne de la Légion d'honneur, la fameuse étoile à cinq branches environnée de feuillage fut créée le 22 messidor an XII (11 juillet 1804).

La Légion d'honneur de la Restauration au Second Empire

Ordre à la fois moderne et traditionnel, fondé sur de nouvelles valeurs, notamment les valeurs démocratiques, la Légion d'honneur telle que l'avait conçue Napoléon traversa le temps en s'adaptant à l'histoire de la France. Louis XVIII, dès 1814, rétablit les ordres royaux, mais maintint la Légion d'honneur en y apportant quelques modifications. Roi des Français, Louis-Philippe mit en sommeil les ordres monarchiques, ne conservant que la Légion d'honneur, redevenue la première récompense française. Un temps menacée par la Révolution de 1848, l'institution de Napoléon Bonaparte survécut, réformée par son neveu, Louis-Napoléon, prince-président puis empereur.

La Légion d'honneur républicaine de 1814 à 1870

La IIIe République maintint la Légion d'honneur tout en supprimant le serment, et donna aux insignes leur aspect actuel à quelques détails près. A l'aube du XXe siècle, 45 000 légionnaires composaient l'Ordre pour une population un peu supérieure à 38 millions de Français. Les conflits mondiaux et les guerres d'Indochine et d'Algérie furent à l'origine d'un gonflement inéluctable des effectifs : environ 300 000 au début des années 60. Par le Code de 1962, le général de Gaulle assura la pérennité de l'institution en la replaçant dans ses principes d'origine et en la contingentant. Aujourd'hui, on compte moins de 100 000 membres.

La Légion d'honneur de 1870 à nos jours - Les colliers de la Légion d'honneur

Porté par Napoléon Premier et quelques dignitaires sous le Premier Empire, le collier de la Légion d'honneur, non codifié par l'Empereur, est aujourd'hui l'apanage exclusif du grand maître, le chef de l'Etat. Reflet de l'histoire de France, son dessin évolua dans le temps : 16 médaillons représentant les disciplines d'excellence de la nation, alternent avec des aigles sous le Premier Empire, et les initiales "HP" (pour "Honneur et Patrie", devise de l'Ordre), sous la IIIe République. Elles forment aujourd'hui les seuls motifs de la chaîne du collier.



> Les insignes de la Légion d'honneur

La décoration de la Légion d'honneur est une étoile à cinq rayons doubles, surmontée d'une couronne de chêne et de laurier. Le centre de l'étoile, émaillé de blanc, est entouré de branches de chêne et de laurier et présente à l'avant l'effigie de la République avec cet exergue : "République française" et au revers, deux drapeaux tricolores avec cet exergue : "Honneur et Patrie" et la date : "29 floréal an X".

La devise de la Légion d'honneur est "Honneur et Patrie", la couleur : le rouge, les insignes : le collier, la croix, la plaque.

L'Ordre comprend 3 grades : Chevalier ; Officier ; Commandeur et 2 dignités : Grand Officier ; Grand Croix

> A savoir

Peut-on se porter candidat pour être décoré d'un ordre national ?

Non, on ne demande pas une décoration pour soi-même.

Par qui et comment sont faites les propositions ?

Les propositions sont faites par les Ministres qui font leur choix parmi les dossiers que leur présentent leurs services, les Préfectures, les associations, les particuliers, etc... Exemples :

Pharmacien : Ministère de la Santé

Agriculteur : Ministère de l'agriculture
Ecrivain : Ministère de la Culture

Je souhaite signaler une personne, où dois-je m'adresser ?

A la Mairie ou la Préfecture du département où habite cette personne ou au Ministère dont elle dépend.

Puis-je moi-même proposer quelqu'un ?

Oui, pour une première nomination dans un ordre national, désormais, sur un mémoire de proposition téléchargeable sur le site www.legiondhonneur.fr. Vous pouvez remplir les rubriques

décrivant les mérites de cette personne. Vous devez signer ce mémoire et le faire signer ensuite par 49 autres personnes puis l'envoyer à la Préfecture de votre département.

Je viens d'être nommé ou promu dans un ordre national, que se passe-t-il ?

Vous allez recevoir les félicitations du grand chancelier par un courrier où il vous explique comment vous faire remettre votre décoration. Il vous sera demandé de désigner la personne qui vous la remettra.

La remise de sa décoration peut se dérouler dans un lieu public ou privé, au cours d'une cérémonie officielle ou un cercle restreint (avec la dignité qu'exige le prestige de l'ordre).

Je suis titulaire d'une décoration française, comment dois-je la porter ?

Seules les décorations officielles peuvent être portées sur le côté gauche de la poitrine. Voir les modalités de port sur le site de la Grande Chancellerie : www.legiondhonneur.fr

L'AGENDA TRIMESTRIEL

> VOS RENDEZ-VOUS POUR LA FIBRE

SEM@FOR77 contacte toutes les personnes qui ont fait une demande de raccordement pour installer une PTO (Prise Terminale Optique) dans leur domicile. Des rendez-vous ont été fixés et plus de 50 personnes étaient absentes lors du passage du technicien. Le déplacement est quant à lui automatiquement facturé. Aussi, nous vous prions d'être présent lors du rendez-vous, ou de bien vouloir prévenir si vous ne pouvez pas l'honorer.



Vos rendez-vous...

de l'automne



Mardi 6 septembre
Réunion Pedibus
Salle Enat à 20h

**Samedi 10 et
Dimanche 11 septembre**
Journées des associations

Samedi 17 septembre
Challenge foot de l'Orée de la Brie

Dimanche 18 septembre
Journée portes ouvertes EPONA

Dimanche 25 septembre
Vide-greniers

Jeudi 29 septembre
Conseil municipal
Salle du conseil à 20h30

**Samedi 1^{er} et
dimanche 2 octobre**
La Médiévale
à Brie Comte Robert

Samedi 1^{er} octobre
THEATRE Organisé par l'ACACC
Ecole Maternelle
Représentations à 20h30

**Vendredi 7 et
samedi 8 octobre**
Salon des séniors au Safran
à Brie Comte Robert

Dimanche 9 octobre
THEATRE Organisé par l'ACACC
"La Marmite" à 16h

Du 14 au 21 octobre
Salon des Beaux Arts
Organisé par l'ACACC
A l'Espace culturel

**Vendredi 14 et
samedi 15 octobre**
Elections du CMJ

Samedi 22 octobre
Réunion de quartier

Dimanche 23 octobre
Repas des anciens
Salle Polyvalente à 12h

Dimanche 30 octobre
Passage à l'heure d'hiver
A 3h du matin il sera 2h

La Toussaint - **1^{er} novembre**

Armistice 1918 - 11 novembre
CEREMONIE COMMEMORATIVE
Rdv Place Patrice Conti

Samedi 19 novembre
Loto de l'AS CHEVRY-GYM
à la Salle Polyvalente

Jeudi 24 novembre
Conseil municipal à 20h30

Vendredi 25 novembre
Fête 10 ans du CMJ

Samedi 26 novembre
Récompense aux bacheliers
Salle du Conseil Municipal à 16h

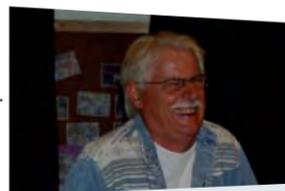
Samedi 26 novembre
Contes Grivois et chansons gourmandes
La Marmite à 20h30

Premiers rdv de décembre
Les 2 et 3 décembre
Opération Téléthon

Samedi 10 décembre
Goûter des anciens

Dimanche 11 décembre
Concert classique à l'église à 16h

Samedi 17 décembre
Spectacles de Noël et Marché de Noël



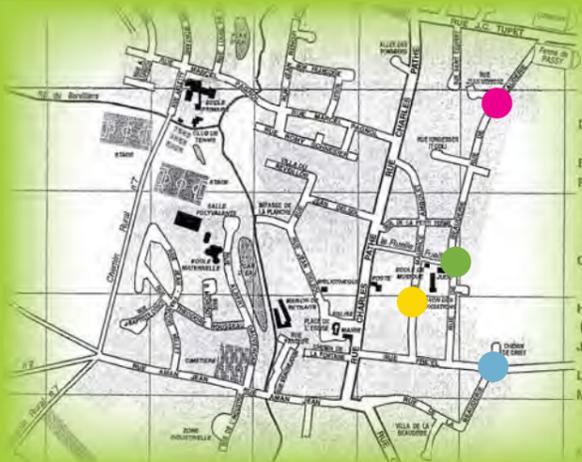
Pour toute information, vous pouvez contacter Jonathan : communication@chevry-cossigny.fr
et consulter le site Internet www.chevry-cossigny.com

> Prochaine réunion

SAMEDI 22 OCTOBRE 2011

- 10h Angle de la Rue Jean Mermoz/Rue de la Beauderie
- 10h30 Rue Maurice Ambolet, parking du presbytère
- 11h Angle de la Rue de la Beauderie/Chemin de Grisy
- 11h30 Rue de la Beauderie

**EN CAS D'INTEMPÉRIES, LA RÉUNION SE TIENDRA EN MAIRIE
SALLE DU CONSEIL - DE 10H À 12H**



> Retour sur la réunion du 25 juin



COSSIGNY

Les riverains ont demandé d'améliorer la signalisation. Les services techniques ont déjà installé une plaque signalant la rue de la Ferme en entrée de rue coté départemental, une autre plaque a été commandée pour être placée à l'autre entrée du hameau.

La question de l'assainissement n'est pas réglée et les riverains souhaitent faire le point sur la situation.

Nous allons commencer par un rappel historique. En 2004, la commune a créé le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) pour le contrôle des installations (obligatoire) mais aussi pour la mise aux normes des installations vétustes et polluantes. Cette disposition facultative permet de pouvoir bénéficier de subventions.

Nous avons mandaté un bureau d'études spécialisé pour évaluer les travaux afin de permettre aux habitants de solliciter des aides financières. Nous rappelons qu'un accord préalable est indispensable avant de commencer les travaux. Afin que les habitants du Plessis-les-Nonains puissent également bénéficier des subventions, nous les avons intégrés au programme élevant à 70 le nombre de riverains concernés. Le bureau d'études a donc fait un nouveau chiffrage entraînant un report des travaux.

Le retard actuel est également dû à l'évolution technique des filières de traitement (nouvelles normes = nouvelle étude = nouveau prix à prendre en compte dans les estimations). Les premières mises aux normes des installations pourraient avoir lieu en octobre (si les dossiers de subventions sont accordés à cette date). Les travaux devant être effectués par campagne de 30. Il faudra 3 ans pour réaliser l'ensemble des assainissements.

Un riverain suggère une solution d'assainissement écologique.

Les propositions d'assainissement écologique doivent être clairement définies et ces filières d'assainissement approuvées et normées pour prétendre bénéficier de subventions. Les hameaux étant classés en zone d'assainissement non collectif il ne pourrait s'agir que d'installations individuelles et non des filières collectives de traitement.

Les riverains indiquent qu'ils manquent d'information sur les subventions.

Les subventions sont possibles uniquement parce que l'Agence de l'eau Seine Normandie les a inscrites dans son 9^e programme. Ce n'est pas le cas pour toutes les autres Agence de l'eau de France. Il n'est pas certain que cette action soit reconduite dans le programme suivant de l'Agence de l'eau Seine Normandie. Pour plus d'information sur les subventions, voir le site gouvernemental : www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr

Suite à l'incendie de la ferme, il semblerait que le toit de la ferme était en amiante. Les habitants s'interrogent sur les risques sani-

taires éventuels et sollicitent une analyse.

Le Maire est en contact avec les pompiers et la DDAS pour faire le point. Nous pourrions vous en dire davantage dans une prochaine parution.



RUE JEAN-CHARLES TUPET

Les riverains nous signalent des problèmes de stationnement à l'angle des rues Tupet/Pathé.

Les services techniques ont mis en place début août des barrières et ont effectué un marquage au sol. L'aménagement a été réalisé pour permettre un passage pour piétons et « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR).

Les riverains font certaines remarques et suggestions sur des questions de circulation.

NOUS RAPPELONS QU'UNE ÉTUDE SUR LE PLAN DE CIRCULATION EST EN COURS ET QUE TOUTES LES REMARQUES PEUVENT ÊTRE INSCRITES SUR LE CAHIER DE DOLÉANCES À L'ACCUEIL DE LA MAIRIE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2011.

ANGLE DES RUES CHARLES PATHÉ ET CHEMIN VERT

Les habitants nous ont particulièrement interrogés sur le programme de Zone d'Aménagements Concertés.

Nous venons de signer avec un aménageur. La prochaine étape consiste à monter le dossier de réalisation. Nous serons probablement en mesure de vous en dire davantage au printemps prochain.

Un riverain nous demande s'il est possible d'envisager des plots pour interdire le stationnement le long de la piste cyclable ?

Dans un premier temps nous en appelons au civisme de chacun. Toutefois, si aucune amélioration n'intervient, nous mettrons des plots. Nous rappelons que le stationnement y est interdit. La question du stationnement est importante dans le cadre de notre étude sur le futur plan de circulation et les avis divergent. Aussi, afin d'avoir une vision générale et que toutes les opinions soient entendues, nous invitons tous les habitants à participer au débat via le cahier de doléances et les réunions publiques sur le sujet.

RUE JULES FERRY

Un problème de nettoyage de la rue nous est signalé.

Le SIVOM effectue un balayage mécanique des chaussées et des caniveaux 1 fois par mois. Généralement le mardi. Afin qu'il puisse correctement passer, aucun véhicule ne doit empêcher l'accès. Il peut arriver pour des raisons techniques ou pratiques que le passage soit reporté.

Prochaines dates : 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 20 décembre.



> Forêt de la Marsaudière

La propriétaire de la Marsaudière a décidé de réhabiliter ses chemins forestiers. Compte tenu de l'ampleur des travaux d'aménagement engagés et au regard de notre projet de créer à terme les conditions d'accès au patrimoine forestier de la commune par liaison douce, la municipalité a entrepris des démarches auprès des pouvoirs publics pour obtenir des explications. Nous précisons toutefois que ces travaux ne sont en aucun cas soumis à autorisation communale.

> Les faits

La Marsaudière est en partie une exploitation forestière. Pour pouvoir sortir les arbres, il faut des chemins carrossables. La propriétaire a donc passé un accord avec une société qui, en contre partie, de la réalisation de ses chemins forestiers, utilise ses gravats. La propriétaire a alors demandé un avis technique à la DDT (Direction Départementale des Territoires) sur la réalisation du projet. L'État s'est prononcé favorablement en émettant toutefois quelques réserves. Lorsque les travaux ont démarré, beaucoup de personnes se sont émues de voir ce qui se passait sur la forêt. La mairie a donc organisé plusieurs rendez-vous avec l'exploitant, la propriétaire et les services de l'État pour s'assurer de la validité de la procédure.

> Les démarches

12 avril 2011 : alerté par une demande d'autorisation d'accès à une parcelle en espace boisé classée sur la RD 471 en vue de la remise en état de chemins forestiers, M. le Maire sollicite un rendez-vous avec le Préfet afin de clarifier les aspects législatifs.

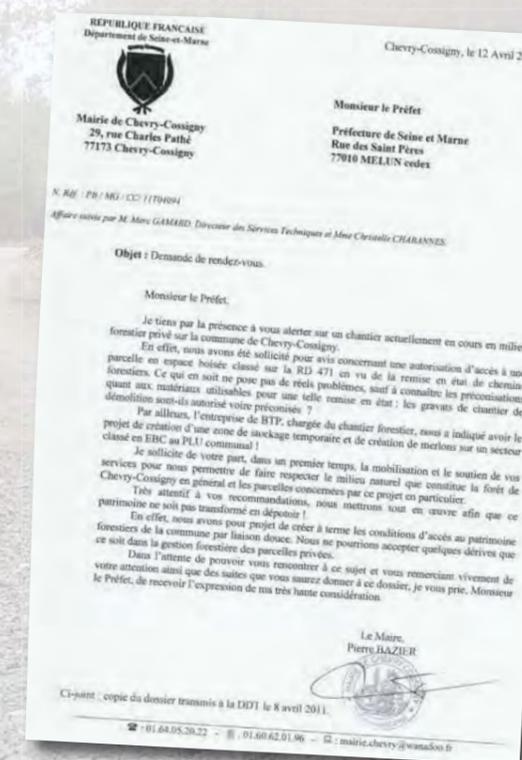
2 mai 2011 : suite à une visite inopinée de M. le maire, de ses adjoints et des représentants de la D.D.T. sur le site de la Marsaudière, une réunion a été organisée. **Objectifs** : évaluer l'ampleur des travaux d'aménagement et obtenir des garanties sur la qualité des matériaux apportés en rappelant que la forêt du domaine de la Marsaudière est un Espace Boisé Classé au P.L.U. de Chevry-Cossigny

La propriétaire indique que l'objectif de ces travaux est de rendre les chemins forestiers praticables et utilisables pour l'exploitation normale de la forêt. Elle explique également qu'il ne s'agit en rien d'un stockage de déchets.

Suite à cette réunion, une note méthodologique a été faite et transmise aux participants. Par ailleurs, il a été convenu que des réunions de chantiers soient organisées de manière régulière en fonction de l'avancement des travaux.

5 juillet 2011 : M. le Maire adresse un nouveau courrier à la DDT (avec copie au Préfet) pour un complément d'information "Devant les interrogations persistantes d'une partie de la population, nous avons besoin d'un dossier complet pour communiquer. Les conditions imposées à l'exploitant pour cet aménagement des chemins forestiers sont souvent demandées par ces riverains soucieux de l'environnement. A ce jour, nous ne pouvons affirmer indiquer la position des services de l'Etat car nous ne possédons pas ces documents de base."

M. le Maire rappelle également que, contrairement aux engagements pris, la commune n'a toujours pas reçu les comptes rendus de visite réalisés par les services de la DDT.



> La suite

A ce jour, et malgré notre insistance, nous n'avons toujours pas obtenu d'informations claires et précises du positionnement réglementaire des services de l'État (Préfecture et DDT). Aucune mesure n'ayant été prise pour interrompre le chantier, les travaux continuent.

Une nouvelle réunion est prévue avec les mêmes intervenants ainsi que la Mairie d'Ozoir-la-Ferrière puisqu'une partie de l'exploitation est sur son territoire.

Nous suivons cette affaire de très près et ne manquerons pas d'informer les cheviards dès que nous les obtiendrons.

> Fibre optique

Le 30 septembre, les travaux de réseau public et de raccordement aux particuliers inscrits devaient être terminés. Chacun devra ensuite contacter son fournisseur d'accès à Internet (FAI), pour activer la prise optique. La première activation s'est déroulée le 4 juillet dernier sans aucun souci.



> Réalisations

1 L'espace culturel et ses abords

Nous avons dû faire face à une entreprise défaillante ce qui retarde les travaux et reporte donc l'ouverture. Nous voyons en ce moment même avec l'architecte l'échéancier.

2 Les entrées de ville

Nous avons réalisé les pistes cyclables et piétonnes côté Gretz et aménagé les voiries sur la Route Départementale.

3 Enfouissement des réseaux

L'enfouissement des rues de la petite ferme, Aman Jean et le début de la rue Maurice Ambolet est fait. Nous en sommes actuellement à la dépose des anciens poteaux et à la jonction entre la rue de la Beauderie et de la rue Charles Pathé.

4 Accès handicap

Suite au diagnostic d'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie en 2010, nous réalisons en ce moment la mise aux normes d'accessibilité des points d'arrêts bus sur les lignes du réseau Arlequin, du réseau Seine-et-Marne Express et du Setra. Tous les arrêts de Chevry-Cossigny ont déjà été mis aux normes.

5 Ligne RTE

Les travaux de génie civil sont terminés. L'étape actuelle consiste au raccordement technique des câbles.

6 Les travaux d'été : écoles, espaces verts...

Nous avons équipé deux salles de l'école élémentaire de tableaux numériques et installé un visiophone au niveau de l'école maternelle afin de pouvoir ouvrir la porte extérieure de l'intérieur avec confort et en toute sécurité.

Quant aux espaces verts, nous avons installé un taille-haie autoporté sur le tracteur pour une meilleur efficacité.



> Plan de circulation

Pour pallier les problèmes de circulation et de stationnement actuels et anticiper ceux à venir, nous travaillons depuis plusieurs mois sur l'élaboration d'un plan de circulation. Dans cette perspective, nous avons mené une étude et réalisé des prospectives. Ces éléments nous ont permis de dresser quelques hypothèses que nous vous avons soumises par le biais du magazine en décembre 2010. Afin de recueillir vos remarques et suggestions, nous avons organisé une réunion publique le 15 juin dernier et mis à la disposition de tous un cahier de propositions.

Retour sur la réunion du 15 juin

Environ 80 personnes ont assisté à cette première réunion publique. Les remarques ont principalement concerné le stationnement et la fluidité de circulation particulièrement en centre-ville.

Nous avons alors rappelé que les aménagements réalisés ont pour principal objectif de répondre à la plainte de tous les habitants quant au flux et à la vitesse de circulation. Par ces aménagements, nous avons résolu ce problème et ainsi renforcé la sécurité. L'effet néfaste est en effet de bloquer la circulation aux heures de pointe. Voilà pourquoi nous réfléchissons à des solutions alternatives au passage en centre-ville et notamment les liaisons inter-quartiers.

Des propositions ont été faites par les riverains, pour exemple :

- Mettre en place des radars aux entrées de ville.
- Interdire la circulation de tous les poids lourds aux heures de pointe (sauf bus).
- Créer des places de stationnement en centre-ville.
- Renforcer les contrôles de vitesse par la police.

La réunion a permis de mettre en évidence la complexité et la difficulté du projet. Il serait utopique de prétendre satisfaire tout le monde. Notre devoir est de trouver des solutions pour améliorer la situation en gardant une vision globale et à long terme. Pour le moment tout reste encore possible parmi les trois solutions envisagées.

Les prochaines étapes

Dans l'immédiat, nous attendons une étude complémentaire. Un véritable travail de fond sera alors réalisé au regard des résultats et des possibilités en tenant compte des suggestions. Il s'agira ensuite d'envisager

les aspects techniques et budgétaires afin de monter des dossiers qui soient solides et réalisables dans un délai acceptable. Ce travail prendra plusieurs années, nous le savons. Le financement d'un désenclavement ou d'une éventuelle déviation est très complexe et la recherche de subventions difficile.

C'est un projet d'avenir et d'envergure pour une commune de 3 700 habitants. Nous travaillons, nous prenons des orientations mais nous ne pouvons prendre à ce jour aucun engagement quant aux délais de réalisation. Notre objectif est tout de même de déposer ce projet en 2013.

Nous sommes face à un problème de fond à savoir que la rue Charles Pathé reste le seul axe permettant de traverser la ville et que, par conséquent, tout passe par elle (dont 50 % de trafic interne). À court et moyen termes nous aurons une saturation plus importante.

Toute notre démarche est d'anticiper et de trouver des solutions pour faire face à cette augmentation inéluctable. Nous rappelons que ce projet s'inscrit sur une vision à long terme (30 ans) et nous devons voir au-delà des intérêts de chaque quartier, d'où la nécessité d'une représentativité globale.

Les 3 pistes envisagées

Pour le moment nous travaillons sur trois pistes. Les études menées ont révélé que près de la moitié du trafic aux heures de pointe était liée aux déplacements des cheviards eux-mêmes sur la commune. Notre réflexion s'est donc principalement portée sur le développement des liaisons inter-quartiers.

1. Faciliter la liaison au sein des quartiers

Objectif : trouver une alternative au passage systématique des habitants par la rue Charles Pathé.

2. Développer des liaisons inter-quartiers

Objectif : offrir des solutions palliatives à la rue Charles Pathé pour diminuer son trafic.

3. Travailler sur les entrées de ville

Objectif : réduire la vitesse et canaliser le flux des poids lourds.

Construire ce projet implique une vision globale et dans cet esprit, la représentativité est fondamentale.

Nous invitons chaque cheviard à s'exprimer à travers le cahier de propositions mis à disposition à l'accueil de la mairie jusqu'au 15 septembre 2011 et à participer à la réunion de novembre.

Cahier de propositions

Disponible jusqu'au 15 septembre 2011

Réunion publique

En novembre (le jour reste à déterminer)



LES ASSOCIATIONS

> Week-end des associations

Samedi 10 septembre 2011 de 13h à 17h

ASSOS TOI A NOUS' organisée par le CMJ

Dimanche 11 septembre 2011 de 9h à 13h

FORUM DES ASSOCIATIONS organisé par le Service Vie Associative et les associations

Rendez-vous à la salle Polyvalente



Samedi 17 septembre Challenge foot de l'Orée de la Brie



Pour l'édition 2011, c'est la commune de Servon qui reçoit.

Il y aura un plateau pour les débutants et des matchs entre les catégories U10 – U11 ; U13 et U 15. La commune invitée devrait être la commune de Santeny. Un trophée est mis en jeu. Par ailleurs, les joueurs se verront remettre une médaille.

L'année dernière, la Communauté de communes avait en plus offert une sortie à Clairefontaine pour une des catégories (les 9-10 ans). Ce sera de nouveau le cas cette année et pour éviter que ce soit les mêmes enfants que l'an dernier, il a été décidé que cette année ce serait la même catégorie.



Dimanche 18 septembre Fête Nationale du Cheval

EPONA ouvre ses portes toute la journée,
Renseignements : Ecole d'équitation EPONA - Ferme de Cossigny - 77173 Chevry-Cossigny - Tél. : 01 60 62 21 26 - www.clubepona.com



Vendredi 21 octobre PÉTANQUE : COUPE D'AUTOMNE

Si vous souhaitez participer, vous inscrire ou tout simplement vous renseigner, venez nous voir au club la semaine précédente. Nous sommes tous les jours sur le terrain de 17h à 20h.



Samedi 19 novembre Loto des enfants

Organisé par l'AS CHEVRY-GYM - Rdv à la Salle Polyvalente
Contact : Mairie de Chevry-Cossigny au 01.64.05.20.22
mail : mairie@chevry-cossigny.com

> Évolution du Club de tennis de table



Pour la première fois depuis la création de l'association, nous avons pu engager par trois fois nos « jeunes » de moins de 11 ans dans des compétitions importantes concernant des débutants.

- 1) Les journées de promotion du tennis de table Francilien
- 2) Le tournoi départemental des jeunes Pousses
- 3) Le Championnat départemental

Ces « jeunes », qui n'avait jamais pratiqué le tennis de Table avant leur inscription en septembre dernier ont obtenu des résultats plus qu'honorables.

Nouveau cours à la rentrée

Compte tenu de ces résultats très prometteurs, l'A.P. Chevriards a décidé, de consacrer la saison prochaine une heure complète de cours exclusivement au moins de 11/12 ans débutants, c'est-à-dire des enfants n'ayant pratiquement pas ou peu « touché » la raquette. Ces cours seront donnés tous les mercredis (hors vacances scolaires) à partir de 18h par Hubert notre entraîneur diplômé d'état à la salle polyvalente.

Venez nous rencontrer le 10 septembre prochain lors de l'après midi « Assos'Toi à Nous » pour plus de renseignements. Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 06 84 71 10 13.



> Merci aux bénévoles

2011, est l'année européenne du bénévolat et du volontariat. La municipalité souhaite profiter de cette occasion pour remercier tous les bénévoles pour leur contribution à la vie de la commune à tous les niveaux.

"Nous avons la chance à Chevry-Cossigny d'avoir un tissu associatif plus que dynamique. Les associations nous offrent toute l'année des spectacles, des fêtes, des galas et des animations de très grandes qualités.

Tout ceci serait impossible sans l'engagement remarquable des bénévoles. Aussi, au nom de la municipalité et de toutes les associations, je tiens ici à rendre un hommage chaleureux et à féliciter toutes celles et ceux qui donnent généreusement leur temps, leur énergie et leurs compétences au service des autres et contribuent à la qualité de vie de notre village.

Un grand merci à tous,

*Sylvie Lecaplain,
Maire-adjoint, chargée de la jeunesse, de la vie associative et de la citoyenneté*



Incendie à la salle multisports

Dans la nuit 17 au 18 août, nous avons eu un incendie de poubelles à la salle multisports.

Le compteur gaz, situé à côté des poubelles, a pris feu. Avec la chaleur, les câbles électriques à proximité ont fondu.

Les pompiers ont donc coupé le gaz et l'électricité avant d'éteindre le feu. Les pompiers, en concertation avec nos services, ont fermé le complexe jusqu'à ce que les travaux de réparation soient effectués.

L'expert est passé mardi 23 août. Il va maintenant rédiger son rapport pour que nous puissions faire fonctionner l'assurance et réaliser les travaux. Nous pourrons ensuite rétablir le gaz et l'électricité puis obtenir à nouveau cette autorisation.

La rentrée associative en sera inévitablement perturbée. Si les dégâts sont relativement mineurs, les conséquences de cet acte isolé pour les associations et leurs membres sont majeures.

L'enquête est en cours, les démarches sont entreprises et nous espérons pouvoir vous donner davantage d'informations lors des journées des associations.

Téléthon
2 ET 3 DECEMBRE 2011

25 ans et bien des victoires plus tard...

Le 25^e Téléthon aura lieu les 2 et 3 décembre prochain. A l'occasion de ce 25^e anniversaire, une nouvelle génération de bénévoles est encouragée à rejoindre ceux de la première heure. Anciens et nouveaux vont travailler ensemble et inventer de nouvelles formes de mobilisation pour relever un défi de taille : 25 000 animations en France. Et vous, vous faites quoi les 2 et 3 décembre prochains ?

Comment participer au Téléthon ?

Vous avez envie de vous engager pour le Téléthon ? Il existe plusieurs façons de vous mobiliser à nos côtés, selon le temps dont vous disposez et les compétences que vous souhaitez mettre en avant. Nous avons besoin de vous sur le web pour relayer les campagnes Téléthon ou partout en France pour organiser une manifestation Téléthon ou encore rejoindre la coordination Téléthon de votre département. Dave, Kamini, Casimir et bien d'autres people cherchent des bénévoles prêts à s'investir pour le 25^e Téléthon. Rejoignez-nous !

Contactez la coordination Téléthon 77 Nord
Tél. : 09 75 33 15 99 (prix d'un appel local)
e-mail : telethon77n@afm.genethon.fr
Site national de l'AFM et du Téléthon : www.afm-Téléthon.fr

> Le projet culturel

Afin de nous donner les moyens de nos ambitions en matière de politique culturelle nous avons créé un lieu, mis en place une équipe et élaboré un projet culturel.

La finalité étant d'amener la culture au coeur du village et la rendre accessible à tous.

L'Espace Culturel « La Marmite » a été conçu pour répondre aux besoins de nos associations en matière d'équipement mais aussi pour développer notre politique culturelle.

Dès 2010, nous avons mis en place une équipe dédiée avec d'une part une commission culturelle, présidée par Nathalie Santurette, chargée de définir et suivre la politique culturelle et d'autre part, un service culturel, dirigé par Céline Lestourneaud, pour en assurer la mise en œuvre en liaison avec les différents acteurs du territoire, dans l'optique de développer la vie culturelle et artistique de la commune.

Les grandes orientations du projet culturel municipal ont été formulées comme suit :

- ☛ Favoriser l'expression et l'éducation artistique en soutenant les pratiques amateurs collectives et individuelles.
- ☛ Sensibiliser les publics au monde de l'art et de la culture par des rencontres avec des professionnels du secteur, en complémentarité de la pratique amateur.
- ☛ Diffuser les arts et la culture, via une offre de proximité, en les rendant accessibles à tous tout en s'adressant à chacun dans ses particularités.
- ☛ Favoriser la découverte de toutes les disciplines artis-

tiques grâce à une programmation d'artistes professionnels de qualité.

- ☛ Proposer des actions participant autant à la diffusion de la culture académique, à l'art au sens large, qu'aux sciences, aux techniques, aux sports et aux activités ludiques, tout en s'autorisant une dynamique d'innovation et d'originalité pouvant toucher un public plus restreint.
- ☛ Mettre en place des projets transversaux via une collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux et plus généralement territoriaux.
- ☛ Soutenir des artistes dans leur processus de création d'une œuvre.

La municipalité a par ailleurs souhaité que le projet artistique et culturel soit élaboré en lien et en complémentarité avec les autres projets et acteurs culturels du territoire, notamment à l'échelle intercommunale et départementale.

Nous avons également tenu à privilégier une politique tarifaire incitatrice dans un esprit de service public.

Cette équipe a parfaitement répondu au cahier des charges et nous propose un projet pour tous les publics et toutes les formes d'art, tout au long d'une saison culturelle riche et singulière.

> L'espace culturel "La Marmite"

Nous voulons faire de cet espace un lieu de vie ouvert et convivial, un lieu d'échange, de partage, d'apprentissage, d'innovation, de création, d'expression, de découverte, de diffusion, de formation, d'accompagnement, d'accès aux savoirs et à l'information culturelle.



LE LIEU

Son architecture : Le projet architectural a été élaboré dans le cadre d'une concertation élargie en intégrant les besoins actuels et futurs.

De part son architecture recherchée, L'Espace culturel a pour vocation de devenir à terme un élément central du patrimoine local.

Pour l'aspect fonctionnel, nous avons voulu des locaux polyvalents, modulables et facilement accessibles à tous. Nous avons prévu un traitement acoustique adéquat pour éviter d'éventuelles nuisances sonores liées aux activités et aux différentes animations.

Ses équipements : L'Espace culturel comprend une salle de représentation avec 186 places assises ; des salles pour les enseignements artistiques, culturels et activités de loisirs ; une galerie d'exposition et une médiathèque comportant une salle petite enfance et heure du conte. Nous avons également envisagé la possibilité d'utiliser certains espaces pour des activités culturelles de plein air. **L'ensemble des équipements est accessible aux personnes à mobilité réduite.**

Sa situation géographique : L'Espace culturel a été positionné au cœur de village pour permettre un accès le plus large possible à tous les publics. Sa position stratégique, au centre d'un cercle, regroupe l'ensemble des équipements publics : l'Espace Jeunes, la maison de retraite « la Petite Maison », école maternelle, école Élémentaire, salle polyvalente, salle multisports, Mairie...

Nous avons aussi la volonté à travers cet aménagement de dynamiser et de fédérer les quartiers autour de l'animation que procurera l'Espace culturel.

LE NOM

La commission vie culturelle a lancé une consultation publique pour trouver le nom de ce nouvel espace. Nous avons reçu de nombreuses propositions venant tant des habitants, que des membres des associations et des élus et nous remercions tous les participants. Notre attention s'est portée



sur le nom soumis par M. Luc Lerouge, habitant de la commune et professeur d'arts plastiques au sein de l'ACACC : "La Marmite". Un parallèle amusant, audacieux et percutant soulignant l'idée de réceptacle de disciplines artistiques.

L'INSTALLATION

A l'automne, les associations devraient pouvoir emménager à « La Marmite » : théâtre, musique, arts plastiques, cirque, anglais, danse, patchwork mais aussi le Club du Réveillon vont partager de beaux locaux spacieux et adaptés. D'autres les rejoindront sans doute.

LES MOYENS

Mener une politique culturelle de grande qualité implique la mise à disposition de certains moyens.



Les moyens humains :

Nous avons recruté une **directrice des affaires culturelles, Céline Lestourneaud**. Elle est notamment chargée de la mise

en œuvre de la politique culturelle définie par les élus. La **médiathécaire, Stéphanie Combrisson**, gèrera la médiathèque et ses animations. Quant au **régisseur général, Maxime Jubault**, sa mission est principalement de préparer la salle, d'accueillir les visiteurs, d'assister les artistes dans leur installation et de gérer tous les aspects techniques en matière de son et d'éclairage sur l'ensemble des manifestations de la commune.

Les moyens financiers : Au regard des objectifs et des coûts des différentes prestations, nous avons alloué un budget de fonctionnement de 30.000 € pour la programmation culturelle 2012 et de 20.000 € pour le renouvellement du fonds documentaire de la médiathèque. Nous espérons également pouvoir bénéficier de l'aide aux lieux culturels de proximité.

Espace culturel « La Marmite »

9 rue Jean Delsol - 77173 Chevry-Cossigny
e-mail : espaceculturel@chevry-cossigny.com

**Information et billetterie
au 01 60 34 62 26**

LE PROJET CULTUREL

> La saison culturelle

Au-delà des manifestations associatives, nous avons souhaité que le projet soit réalisé autour de la création d'une saison culturelle sur la base d'une dizaine de spectacles par an. Le rythme tiendra compte des festivités locales ainsi que du rythme scolaire.

"Rassembler des disciplines culturelles, de loisirs et des générations différentes dans un même lieu, voilà un des pivots du projet culturel élaboré par l'équipe municipale.

Un autre pivot du projet est d'offrir une saison culturelle - d'octobre à juin -, avec des spectacles professionnels divers et créatifs, croisant des langages artistiques multiples, et selon une politique tarifaire très incitatrice."

Nathalie Santurette

INAUGURATION DE « LA MARMITE »

En attendant la date officielle, voici le programme prévu pour cet événement

10h45 : le Maire et l'équipe municipale vous accueilleront pour une **visite officielle de l'Espace culturel.**

14h - 18h : **portes ouvertes** des activités artistiques, culturelles et de loisirs. Vous pourrez assister et participer aux ateliers de musique d'ensemble (guitare, basse, batterie, saxophone...), aux ateliers d'anglais, d'arts plastiques enfants et adultes, de patchwork, de danse...



© Pierre Téodoresco

18h30 : dans la salle de spectacle et en préambule, nous vous présenterons la **saison artistique.** Puis, place au **spectacle de la Compagnie Arcosm** qui, dans sa « Carte blanche », nous propose un spectacle spécialement créé pour l'inauguration de « La Marmite ». C'est un parcours original, festif et jubilatoire que vous concoctent ces artistes et leurs invités-surprise, à travers la danse, la musique, le théâtre musical et les percussions corporelles. Le tout agrémenté d'une bonne dose d'humour et de poésie à la sauce arcosmienne... Accompagnés de leurs fidèles acolytes (certains anonymes, d'autres moins...), ils vous préparent, avec une certaine excitation, un programme riche et insolite : des performances atypiques, des croisements improbables et de nombreux objets artistiques non-identifiables.

La soirée sera à entrée libre, sur réservation au 01 60 34 62 26.

Un cocktail sera servi après le spectacle en compagnie des artistes.

> MANIFESTATIONS CULTURELLES ASSOCIATIVES

> Représentations théâtrales



Notre nouveau professeur : Mme Flore Hofmann

Comédienne de formation, elle a enseigné à l'Atelier international de théâtre Blanche Salant et Paul Weaver de 2002 et 2005. Metteur en scène et animatrice, elle a, entre autres, développé des ateliers d'écriture dans des écoles, des maisons d'arrêt et des centres de détentions.

Nous sommes très heureux qu'elle ait accepté de diriger notre atelier et vous invitons à la rencontrer lors du forum des associations. Vous pourrez vous y inscrire pour la nouvelle saison.

L'atelier de théâtre adulte de l'ACACC présente : **LES ANGES NE PORTENT PAS DE NŒUD PAP !**

Pièce de Thierry François, mise en scène par Gabrielle De Conti avec : Danielle Dugrossy, Catherine Huet, Laurent Marendziak, René Narce, Jacques Pinganaud.

Samedi 1^{er} octobre, 20h30, Ecole Maternelle Porhen Hoisey

Dimanche 09 octobre, 16h, à "la Marmite"

Immersion dans une famille bourgeoise traditionnelle : Madame est à la maison, Monsieur est directeur d'usine, ils ont deux enfants. Bref, rien d'original mais ne baillez pas trop vite ! Tout bascule le jour où le fils est enlevé contre rançon. Michel est une star internationale de rock pour sa mère, mais n'est qu'un vaurien dégénéré pour son père. Là-dessus, le choc entre les deux fiancées du fils complique tout. L'une est une petite bourgeoise coincée, l'autre une punk extravertie. Pour en rajouter une couche, une journaliste à l'affût du scoop harcèle la famille. Que découvrira-t-elle ? Qui va payer la rançon ? Que vient faire Kennedy dans cette affaire ? Le caoutchouc a des hauts et des bas mais sa cotation boursière est-elle vraiment élastique ? Pourquoi implanter des embryons de CRS dans des mères porteuses ? Trouvez enfin dans cette pièce les réponses à ces questions fondamentales.

Entrée libre avec participation au chapeau

Contact : Catherine Huet au 06 81 44 35 87.

> Le salon des Beaux-Arts du 14 au 21 octobre

Le 16^e Salon des Beaux Arts de Chevry-Cossigny aura le plaisir d'exposer les artistes **au sein du nouvel Espace culturel.** Compte tenu de la fréquentation de ce salon, l'ACACC a décidé d'étendre l'exposition sur 8 jours au lieu de 3 habituellement. Vous pourrez ainsi découvrir les oeuvres des artistes exposants (peintres, sculpteurs, photographes) du 14 au 21 octobre 2011.



Vernissage : Vendredi 14 octobre à 19h

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h à 18h

Mercredi, samedi et dimanche : 10h à 12h30 et 14h à 18h

Contact : Catherine Huet au 06 81 44 35 87.

> Concert de musique classique



L'Ecole « La Boîte à musique » de l'ACACC vous propose son traditionnel concert de musique classique à l'église de Chevry-Cossigny **dimanche 11 décembre à 16h.**

Vous pourrez y découvrir les talents de nos artistes en herbe (*violin, flûte traversière, guitare classique, piano et saxophone*) sur un répertoire acoustique et varié. L'Harmonie de Grisy-Suisnes partagera cette rencontre à l'ambiance réjouissante et pleine d'émotions. L'école de musique vous proposera des gâteaux et des boissons chaudes à l'entre acte.

Entrée libre.

Contact : Antoine Beauchamps au 06 60 52 94 89.

> DE LA BIBLIOTHÈQUE A LA MÉDIATHÈQUE

La bibliothèque fermera ses portes à partir des vacances de la Toussaint afin de faire le travail de transfert des ouvrages vers la médiathèque qui ouvrira au public fin janvier 2012.

Appel aux bénévoles

Vous avez du temps de libre...un peu, beaucoup, énormément. Vous aimez lire...un peu, beaucoup, passionnément. Vous aimez le contact avec le public ?

L'équipe de la médiathèque serait heureuse de vous accueillir. Vous serez un maillon important dans la rencontre entre les citoyens et la culture, les enfants et le livre. Vous trouverez à la médiathèque des activités plaisantes, valorisantes et variées. Si vous souhaitez y consacrer quelques heures par mois, vous pouvez dès à présent contacter l'équipe du service culturel en appelant le 01 64 88 59 38.

> Agenda culturel

Informations, tarifs et conditions disponibles dans la plaquette culturelle distribuée début septembre.

CONTES GRIVOIS ET CHANSONS GOURMANDES

Genre : Théâtre musical
Date et heure : Samedi 26 novembre, 20h30
Lieu : La Marmite
Public : A partir de 15 ans
Distribution : Par la Compagnie Les Palétuviers

LE GRAND C

Genre : Cirque
Date : du 9 au 14 décembre
Lieu : La Coupole (Scène nationale de Sénart)
Public : Tout public
Distribution : Par la compagnie XY

MON PANTALON EST DECOUSU

Genre : Spectacle musical
Date et heure : Vendredi 09 décembre, 14h

Lieu : La Marmite
Public : Séance scolaire (CM1, CM2)
Distribution : Par la Compagnie Les Palétuviers

IGLOO

Genre : Théâtre
Date et heure : Jeudi 15 décembre, 8h45 et 10h15
Lieu : La Marmite
Public : Séances scolaires (Maternelles)
Distribution : Le Petit Théâtre

HAÏKU

Genre : Spectacle musical dansé
Date et heure : Vendredi 16 décembre, 14h00
Lieu : La Marmite
Public : Séance scolaire (CP, CE1, CE2)
Distribution : Ensemble Fa7

PLEIN LA HOTTE

Genre : Conte
Date et heure : Samedi 17 décembre, 11h et 14h30
Lieu : La Marmite
Public : à partir de 3 ans
Distribution : Trois Petits Points et Compagnie

MISERABLES D'après le roman de Victor Hugo

Genre : Théâtre
Date et heure : Samedi 14 janvier 2012, 20h30
Lieu : La Marmite
Public : Tout public
Distribution : Compagnie Philippe Person

INAUGURATION DE LA MEDIATHEQUE

Avec la Compagnie TEATRALALA
Date : Samedi 28 janvier 2012
Lieu : La Médiathèque de « La Marmite »

> La rentrée scolaire

Fermeture de classe ou pas ? Depuis plusieurs années nous prévoyons une réduction des effectifs. Les nouvelles constructions ont permis de limiter cette baisse mais cela reste insuffisant. Il y a donc effectivement un risque de fermeture de classe. Nous avons tout de même obtenu un "sursis" jusqu'à la rentrée.

Nouveaux rythmes scolaires ou pas ? Pour le moment l'éducation nationale est à la phase d'étude. Les aménagements ne devraient être mis en application qu'à la rentrée 2013.



> Les effectifs scolaires

D'après les chiffres de juillet 2011, nous aurons au total 3 élèves de moins que l'an dernier. Nous sommes donc menacés par une fermeture de classe.

| Elémentaire | Maternelle |
|---------------------------|---------------------------|
| CP = 55 | PS : 49 |
| CE1 = 48 | MS : 54 |
| CE2 = 52 | GS : 59 |
| CM1 = 67 | TOTAL : 162 élèves |
| CM2 = 69 | |
| TOTAL : 291 élèves | |

> Un livre pour la rentrée

Comme chaque année, la municipalité offre un livre aux élèves pour leur rentrée. Les enfants du CP recevront le traditionnel **dictionnaire**.



Les enfants de petite section de Maternelle, recevront : « **Le grand saut** » de Philippe JALBERT édition MILAN JEUNESSE. Cet ouvrage a obtenu le Prix Calisson en 2010.

Le Prix Calisson est attribué par les élèves de cycle 1 dans le cadre du Salon du livre de jeunesse à Agen.



> Calendrier vacances scolaires 2011-2012

| Vacances | Zone A | Zone B | Zone C |
|------------------------------------|---|---|---|
| | Académies : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse | Académies : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg | Académies : Bordeaux, Créteil, Paris, Versailles |
| Rentrée scolaire des élèves | Reprise des cours : lundi 5 septembre 2011 | | |
| Vacances de la Toussaint | Fin des cours : samedi 22 octobre 2011 - Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2011 | | |
| Vacances de Noël | Fin des cours : samedi 17 décembre 2011 - Reprise des cours : mardi 3 janvier 2012 | | |
| Vacances d'hiver | Fin des cours : samedi 11 février 2012 Reprise des cours : lundi 27 février 2012 | Fin des cours : samedi 25 février 2012 Reprise des cours : lundi 12 mars 2012 | Fin des cours : samedi 18 février 2012 Reprise des cours : lundi 5 mars 2012 |
| Vacances de printemps | Fin des cours : samedi 7 avril 2012 Reprise des cours : lundi 23 avril 2012 | Fin des cours : samedi 21 avril 2012 Reprise des cours : lundi 7 mai 2012 | Fin des cours : samedi 14 avril 2012 Reprise des cours : lundi 30 avril 2012 |
| Vacances d'été | Fin des cours : jeudi 5 juillet 2012 - Reprise des cours : mardi 4 septembre 2012 | | |

LES JOURS FÉRIÉS : La Toussaint : mardi 1^{er} novembre ; L'Armistice : vendredi 11 novembre ; Noël : dimanche 25 décembre ; Jour de l'an : dimanche 1^{er} janvier ; Lundi de Pâques : lundi 9 avril ; Fête du Travail : mardi 1^{er} mai ; 8 Mai 1945, mardi 8 mai ; Jeudi de l'Ascension : jeudi 17 mai ; Lundi de Pentecôte : lundi 28 mai ; Fête Nationale samedi 14 juillet ; Assomption : mercredi 15 août.

> Pedibus, le chemin de l'école en toute sécurité



Le pédibus est un système d'accompagnement des enfants entre les deux écoles, assuré par les parents d'élèves à tour de rôle. Le pédibus n'est pas un service rendu, mais une entraide entre parents d'élèves. Ce système est donc gratuit mais nécessite l'investissement de chacun. Il fonctionne comme un transport en commun. De ce fait, il n'attendra pas les retardataires.

Le pédibus est composé de deux « lignes »



La tortue partira de l'école élémentaire (un panneau de rassemblement est placé sur le grillage de la cour de l'école élémentaire) pour déposer les petits en maternelle, dans chaque classe.



Le lièvre partira de l'école maternelle (un piquet est placé près de la barrière d'accès au complexe multisports) pour déposer les enfants en élémentaire, après le portail d'entrée dans la cour.

Les parents accompagnateurs devront porter un gilet jaune pour être reconnus par les parents et leurs enfants (gilet personnel à apporter avec soi). Ils se chargent aussi d'apporter une corde de 2,5 m de long. Les enfants de la tortue porteront un brassard avec le numéro de leur classe.

Les enfants devront être déposés entre 8h15 et 8h20 pour un départ à 8h20 (l'ouverture des portails d'écoles donnant le « top départ »), afin d'arriver à l'heure à l'autre école. Lorsque les parents déposeront leur(s) enfant(s) au point de rassemblement, les enfants devront attraper une corde qu'ils devront tenir jusqu'à l'arrivée (pour former une sorte de petit train).



L'opération Pedibus sera effective à la rentrée.

Information sur <http://pedibus.chevry.perso.sfr.fr>

Rendez-vous salle Madeleine ENAT le 6 septembre à 20h

pour une réunion d'information organisée par l'association "Espace Parents".

> Les vacances d'été à l'Île aux loisirs



Au mois de juillet, les enfants ont passé leurs vacances à voyager avec la compagnie « Loisirs Airlines » afin de rencontrer des personnes extraordinaires dans différentes villes comme Moscou, Tokyo et Los Angeles.

Un avion les attendait à l'aéroport de l'Île aux Loisirs pour s'envoler en direction de Paris pour visiter le jardin d'acclimatation. Des sorties vélos ont également été organisées. Afin de profiter de cette semaine parisienne, les enfants ont mangé « à la bonne franquette » autour d'un barbecue et les animateurs ont organisé un grand jeu musical « la fureur » filles contre garçons.

Direction Moscou pour la deuxième semaine des vacances du 11 au 15 juillet, un séjour à la ferme pédagogique à St Hilliers a été organisé pour les 4-7 ans du 11 au 13 juillet. Ils ont confectionné du pain, de la confiture à la rhubarbe, et du jus de pomme et ont participé à un atelier micro zoologique. Durant ces 3 jours, Marguerite, la vache et Dédé le cochon ont partagé la vie quotidienne des enfants.

Des jeux à sensations ont été à l'honneur durant cette semaine. T'y Bamboo pour les 3-8 ans, avec des manèges de fêtes foraines et une journée au parc Astérix pour les 9-12 ans en partenariat avec l'espace jeunes. Une nuitée pour les 9-12 ans a eu lieu, les enfants ont participé à l'élaboration et dégusté un repas russe à base de pomme de terre.



Tokyo était le 3^e pays que les enfants ont visité durant la 3^e semaine de juillet. Les enfants âgés de 4-5 ans ont pu découvrir un autre aspect de l'Île aux Loisirs en participant à la nuitée du mardi 19 juillet où ils ont confectionné et mangé un repas japonais et fabriqué des lampions. Les enfants de 6-12 ans sont allés visiter "Les Portes du temps" au Palais de la Porte dorée en assistant à différents ateliers comme les tenues vestimentaires où ils ont pu se déguiser avec de belles tenues venues de différents pays, réaliser des tableaux avec des aliments tels que la framboise, la betterave, la menthe, le caramel, etc.

Un séjour à la base de Loisirs de St Leu a été organisé du 18 au 22 juillet pour les enfants de 8-12 ans. Les enfants ont pêché, joué aux pirates sur les pédalos, se sont initiés au tir à l'arc et à l'équitation. Ils ont aussi participé à l'élaboration de leurs repas et partagé les tâches de la vie quotidienne. Pour finir le séjour, un feu de camp a été réalisé avec d'autres centres.

Pour terminer ce mois de juillet, nous avons pris la destination de Los Angeles pour participer à la cérémonie des Oscars où nous avons invité les familles.

Les enfants ont été récompensés par un oscar sur différents thèmes et se sont mis en scène pour un petit spectacle dansant. Une dernière nuitée a été organisée pour les 6-8 ans où ils ont confectionné un repas américain et participé à un quizz sur Los Angeles.



Une journée à Deauville a été la surprise que réservait l'équipe d'animation aux enfants. Concours de château de sable, jeux de plage, pêche aux crabes, bronzette... la PLAGES !!!

LES ELECTIONS DU CMJ

Tous les deux ans, les jeunes chevriards élisent leurs représentants à travers le Conseil Municipal Jeunes. Cette instance, qui fête cette année ses dix ans, permet à tous les jeunes de s'exprimer, de proposer des projets et de les réaliser. Les jeunes élus intègrent des commissions et interviennent sur des actions liées à la solidarité, l'environnement, la citoyenneté, les festivités, les sports et loisirs, etc.



ESPACE CANDIDATS

Tu as des idées, tu souhaites faire entendre ta voix et participer à la vie de la commune ? Alors présente ta candidature aux prochaines élections !

POUR ÊTRE CANDIDAT, TU DOIS

- Habiter Chevry-Cossigny
- Être né(e) entre 1995 et 2001
- Retirer ton dossier en Mairie
- Déclarer ta candidature avant le samedi 8 octobre à l'adresse suivante : enfance.jeunesse@chevry-cossigny.com et en Mairie

Être conseiller, c'est beaucoup de travail, de temps, d'imagination et d'enthousiasme ! C'est aussi la satisfaction de participer à la vie de la commune, le plaisir de travailler en équipe et une expérience très enrichissante.

LA CAMPAGNE ÉLECTORALE

Tu vas présenter tes idées et tes projets à tes futurs électeurs dans ton école, ton bus, ton association sportive... C'est ton programme de campagne. Tu le présenteras en quelques lignes sur un panneau d'affichage et sur la "feuille mauve".

Si tu le souhaites, tu peux aussi faire des tracts pour illustrer tes bonnes idées. Chaque candidat pourra afficher son programme le jour de l'élection.

Pour en savoir plus sur le CMJ : www.chevry-cossigny.com

LES 14 ET 15 OCTOBRE 2011

ESPACE ÉLECTEURS

Tu souhaites être représenté(e), faire valoir tes idées et faire avancer certains projets ? Alors, vote !

POUR VOTER, TU DOIS

- Habiter Chevry-Cossigny
- Être né(e) entre 1995 et 2001
- Avoir ta carte d'électeur. Elle te sera envoyée. Elle comportera ton nom, ton prénom, ta classe, ta signature et celle de Monsieur le Maire.

LES ÉLECTIONS AURONT LIEU

Vendredi 14 octobre pour les écoliers, (Cm2) dans l'école élémentaire

Samedi 15 octobre en Mairie de 10h à 18h, pour les collégiens et lycéens.

DEROULEMENT DES ÉLECTIONS : DU VOTE AUX RÉSULTATS



1. Tu prends tous les bulletins de vote qui sont sur la table et une enveloppe. (Chaque bulletin de vote portera les noms des candidats, leurs prénoms et leur classe. Les bulletins seront préparés par la mairie.)
2. Tu vas dans l'isoloir, tu entoures le nom de ceux que tu veux élire au Conseil Municipal Jeunes et tu glisses le bulletin dans l'enveloppe. Tu fermes l'enveloppe sans la coller.
3. Tu te présentes ensuite à la table de vote avec ta carte d'électeur et ton enveloppe. Le premier assesseur lit ton nom, le second cherche ton nom sur la liste d'émargement (liste où sont inscrits les électeurs). Tu glisses ton enveloppe dans l'urne.
4. Le président confirme: "A voté".
5. Tu signes alors la liste d'émargement en face de ton nom pour prouver que tu as voté et tu fais tamponner ta carte d'électeur pour que tu ne puisses pas voter une deuxième fois. Quand tous les jeunes qui le souhaitent ont voté, le président déclare le scrutin clos.
6. Le dépouillement commence. Tout le monde peut y assister.
7. Le Président proclame le nom des élus pour un an renouvelable.

TU NE PEUX PAS VENIR VOTER ? TU PEUX VOTER PAR PROCURATION !

Le vote par procuration est une procédure qui permet à un électeur (le mandant) de se faire représenter au bureau de vote le jour du scrutin, par un électeur de son choix (le mandataire). Le mandataire ne doit pas avoir reçu plus de deux procurations.

e-mail : enfance.jeunesse@chevry-cossigny.com

4 nouveaux ateliers

Tous les mercredis et samedis dès la rentrée, pour plus d'infos...

Atelier danse avec Kévin (salsa, hip-hop) : un atelier de danse qui mélange plusieurs styles. On se retrouvera une fois par semaine pour s'entraîner et créer des chorégraphies.

Atelier percussions : cet atelier se tiendra une fois par semaine encadré par Christophe. Un intervenant Malgache participera à cet atelier afin d'échanger avec les jeunes et les sensibiliser à la musique malgache.

Le 10 février les jeunes feront la première partie du groupe NY Malagasy Orkestra à l'espace culturel « La Marmite » de Chevry-Cossigny.

Atelier Théâtre avec Christophe : mise en place d'un atelier d'expression, jeux théâtraux, improvisation, apprentissage d'une pièce.

Le groupe de jeunes se représentera au mois de mai à l'espace culturel « La Marmite ».

Atelier « Push Car » réalisation d'un engin non motorisé et participation éventuelle à une course.

Atelier Musique Assistée par Ordinateur (MAO)/ Vidéo avec Nabil : une approche de la photographie et de la vidéo, ainsi que de la conception de musique. Les jeunes apprendront à monter des clips, ou encore à composer de la musique.

C'EST QUOI LE PROGRAMME ?

D'ici Noël, programme chargé :

- Soirée pour les 11/15 ans
- Soirée pour les 16/18 ans
- Championnat de foot en salle 3 contre 3
- Tournois de FIFA
- Soirées Casino
- Secret Chevry - Saison II

Tu peux aussi déjà noter le séjour ski durant les vacances de février. Nous partirons avec les jeunes de Servon.



EST-CE QUE TU LE SAVAIS ?

A l'Espace jeune tu peux aussi fêter ton anniversaire, organiser une fête ou une sortie avec tes amis.

Tu peux monter des projets. Les animateurs sont là pour t'aider.

Tous les soirs pendant les vacances des jeux sportifs sont organisés. RDV au gymnase.

L'ESPACE JEUNES

HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant les vacances scolaires :

du Lundi au samedi de 14h à 22h*

Pendant les temps scolaires :

le mercredi de 14h à 20h et le samedi de 14h à 22h*

*Modifications possibles en cas de sortie

Renseignements auprès de Christophe Diez au 01 60 62 07 11 ou 06 84 77 90 54 espace.jeunes@chevry-cossigny.com

CARTE IMAGIN'R

Grâce à l'intercommunalité, **pour seulement 2€ par mois**, les collégiens et les lycéens du territoire de l'Orée de la Brie qui étudient en Seine-et-Marne peuvent avoir leur Carte Imagin'R.

Les dossiers sont à retirer en Mairie. L'étudiant devra ensuite le faire signer par son établissement avant de le retourner en Mairie qui se chargera de l'envoi des dossiers au GIE Imagin'R.

Pour un renouvellement, le dossier est transmis directement par courrier.

Rappel : la Carte Imagin'R permet également l'accès au Proxi'bus sans payer de supplément.

BACHELIERS

Comme chaque année, la municipalité récompense tous les bacheliers. Pour recevoir tes

CHÈQUES CADEAUX inscris-toi en mairie

avant le 30 septembre. Tous les bacheliers seront récompensés en

salle du conseil de la Mairie **SAMEDI 26 NOVEMBRE À 16H**

RETOUR EN IMAGES

21 mai 2011
Soirée Festi'Jeunes
avec la participation exceptionnelle
de Mokobe du "113"



27 mai 2011
Café-concert



22 mai 2011
Randonnées VTT

28 mai 2011
Gala de Danse & Gym'Form



12 juin 2011
Fête du club Epona



17 juin 2011
Spectacle pause méridienne



Juin 2011
cmjiens à Bruxelles
Visite du parlement
Européen



18 juin 2011
Fête du village



1^{er} et 2 juillet 2011
Festival Rock'Ambolesk



Les festivités de l'été

19 juin 2011
Tournoi Inter-Quartiers



13 juillet 2011
Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice



27 juillet 2011
Visite de M. Eric BESSON

(Ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique),
pour le lancement
du plan national
du Très Haut Débit
à Chevry-Cossigny.



Eric Besson, Bertrand Caparroy, Pierre Bazier



Eric Besson

Vincent Eblé



Philippe Sainsard



Guy Geoffroy

> La fiscalité locale

C'est dans un contexte économique toujours difficile que la loi de finances pour 2011 a été adoptée en décembre 2010. Certaines mesures concernent directement les collectivités locales. Elles portent notamment sur la fiscalité, les dotations et la compensation des transferts de compétences.



> Les impôts locaux

La taxe foncière, la taxe d'habitation, les ordures ménagères sont les principales composantes de nos impôts locaux. Le budget des communes, intercommunalités et des départements est financé en partie par ces taxes, contribuant ainsi au développement des équipements collectifs et des services proposés.

La taxe foncière sur le bâti (foncier bâti)

Les propriétaires, usufruitiers, ou fiduciaires d'un immeuble bâti, de bâtiments commerciaux, industriels ou professionnels sont soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Certains bâtiments sont exonérés de taxe foncière, comme les bâtiments ruraux affectés de manière exclusive et permanente à un usage agricole (granges, écuries, greniers, caves, celliers, pressoirs...).

La taxe foncière est établie dans la commune où est situé l'immeuble pour l'année entière d'après la situation au 1er janvier de l'année d'imposition. Si vous avez apporté des améliorations à votre construction (d'où une augmentation de sa valeur locative) en cours d'année, elles ne seront prises en compte que l'année suivante, au 1er janvier. Le revenu cadastral constitue la base d'imposition. Les taux, appliqués à la base d'imposition, sont votés par les collectivités territoriales. **A compter des impositions 2011, la région ne perçoit plus la taxe foncière sur les propriétés bâties.**

La taxe d'habitation

La taxe d'habitation est établie annuellement, en fonction de votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition (même si vous avez déménagé ou vendu votre logement depuis le 1er janvier). Que vous soyez propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, la taxe d'habitation est due pour votre habitation principale mais aussi pour votre résidence secondaire.

Elle contribue au financement des services publics, des équipements collectifs, à l'entretien et la création de voies de circulation, aux subventions, etc.

A compter de 2011, le département ne perçoit plus la taxe d'habitation et la part départementale est transférée au bloc communal (communes, intercommunalité...).

Les collectivités fixent, par vote, le taux de la taxe d'habitation, tandis que les services fiscaux en fixent la base d'imposition. La taxe d'habitation est égale à cette base d'imposition multipliée par les taux fixés par les collectivités locales. Dans certains cas, en fonction de votre situation personnelle ou des locaux, vous pouvez bénéficier d'une exonération, d'un dégrèvement ou d'un plafonnement de cette taxe.



Source : Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Cette taxe sert à financer les dépenses correspondant à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Elle figure sur l'avis de taxe foncière et son montant varie selon la valeur du logement ou du local (pour les professionnels). Elle est calculée sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle concerne donc aussi bien les propriétaires d'un logement, que ceux qui possèdent simplement une cave ou un emplacement de stationnement dans un immeuble. En application de l'article 23 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, ainsi que du décret n° 87-713 du 26 août 1987 et de son annexe, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères constitue une charge du propriétaire récupérable sur le locataire.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties

Les propriétés non bâties de toute nature situées en France sont imposables à la taxe foncière. Le produit de ces taxes revient aux collectivités locales.

A compter des impositions 2011, la région et le département ne perçoivent plus la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Pour compenser la suppression des parts départementale et régionale du non bâti, une taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties est perçue à compter de 2011. Elle concerne les carrières, ardoisières, sablières, tourbières, terrains à bâtir, rues privées, terrains d'agrément, parcs et jardins et pièces d'eau, chemins de fer, canaux de navigation et dépendances, les sols des propriétés bâties et des bâtiments ruraux, cours et dépendances. Certaines catégories de propriétés ne sont jamais imposables, d'autres bénéficient d'exonérations temporaires. Des dégrèvements sont également prononcés au profit des jeunes agriculteurs ou en raison de dommages subis sur certaines parcelles.

> Les taux d'imposition

En adoptant la Taxe Professionnelle Unique sur le territoire communautaire depuis le 1er janvier 2010, la commune de Chevry-Cossigny a repris à son compte les taux de taxe d'habitation et de taxes foncières de la Communauté de Communes de l'Orée de la Brie. (voir ci contre)

| | Taux communal 2009 | Taux Orée de la Brie 2009 | Total des taux 2009 | Taux communal 2010 | Taux communal 2011 |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Taxe d'Habitation | 14,02 | 1,35 | 15,37 | 15,37 | 15,37 |
| Taxe Foncier Bâti | 17,39 | 2,80 | 20,19 | 20,19 | 20,19 |
| Taxe Foncier non Bâti | 86,48 | 6,76 | 93,24 | 93,24 | 93,24 |
| Taxe professionnelle | 11,08 | 1,30 | 12,38 | | |

Trois constats :

1. C'est une opération totalement neutre pour les contribuables.
2. Les taux n'ont pas augmenté en 2011 malgré le contexte économique et la réforme des collectivités locales.
3. La Contribution Economique Territoriale remplace la Taxe Professionnelle Unique et est entièrement perçue par la CCOB.

Dès 2010, et pour pouvoir bénéficier de certaines dotations, nous avons opté, dans le cadre de l'intercommunalité, pour le régime de la TPU (Taxe Professionnelle Unique). De fait, la communauté perçoit seule cette taxe sur l'ensemble du territoire désormais remplacée par la Contribution Economique Territoriale. En contre partie, la communauté ne perçoit plus les 3 autres taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti).

L'opération est neutre pour les ménages, les taxes communales et intercommunales étant simplement fusionnées.



> La CET (CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE)

La Cotisation Foncière des Entreprises - CFE

La cotisation foncière des entreprises est assise sur la valeur locative des biens soumis à la taxe foncière. Les équipements et biens mobiliers ainsi que les recettes ne sont plus imposés.

Comment déclarer ? Il n'y a plus de déclaration annuelle systématique. Vous pouvez télécharger la déclaration sur le site www.impots.gouv.fr. Une déclaration (1447-C) doit être déposée au plus tard le 31 décembre 2011 pour les établissements créés ou repris en cours d'année 2011.

Quand payer ? La cotisation foncière des entreprises est due au 15 décembre de l'année. Les entreprises concernées recevront un avis d'imposition.

Comment payer ? Modes de paiement jusqu'au 1er octobre 2011.

Les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 230 000 € doivent obligatoirement acquitter la CFE par l'un des trois moyens suivants :

- télépaiement ;
- prélèvement mensuel ;
- prélèvement à l'échéance.

Les autres entreprises peuvent utiliser le télépaiement ainsi que les moyens traditionnels (chèque, prélèvement mensuel, prélèvement à l'échéance, TIP ou numéraire).

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - CVAE

La cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) s'applique aux entreprises entrant dans le champ d'application de la cotisation foncière des entreprises et dont le chiffre d'affaires excède 152 500 €. Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € sont soumises à une obligation déclarative. Toutefois, seules les personnes qui exercent à titre habituel une activité professionnelle non salariée et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 € hors taxes doivent payer la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises.

Pour aller plus loin : www.impots.gouv.fr ; www.contribution-economique-territoriale.com

SIMULATEUR POUR LE CALCUL DE LA CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

<http://www3.finances.gouv.fr/formulaires/dji/2010/CET/>

> Repas annuel des aînés

La semaine bleue est l'occasion de mettre à l'honneur nos aînés. Toute l'année, le CCAS organise des animations auxquelles participent régulièrement le CMJ pour la plus grande joie de nos aînés. Nous vous donnons rendez-vous pour le repas annuel dimanche 23 octobre à 12h à la Salle polyvalente. Pour plus d'informations, contactez le CCAS au 01 64 05 20 22.



> Salon des séniors

La réussite du Salon des Séniors 2010 a incité la Communauté de communes de l'Orée de la Brie à renouveler cette manifestation en 2011. Nous vous donnons donc rendez-vous les 7 et 8 octobre 2011 pour cette seconde édition.



> Noël des anciens

Le traditionnel goûter des anciens aura lieu le **samedi 10 décembre 2011** à partir de **14h30** au réfectoire de l'école élémentaire.

Toutes les personnes âgées de 65 ans et plus de la commune sont invitées. Celles âgées de 70 ans et plus recevront un colis alimentaire avec un petit cadeau. Pour les personnes qui ne peuvent se rendre au goûter de Noël, les élus viendront directement leur remettre leur colis à leur domicile. En cas d'absence, un courrier leur sera envoyé pour venir retirer leur colis directement en Mairie.



> Etat civil du 20 février 2011 au 20 août 2011 <

> Naissances

LEQUETIER Liam Aaron, le 25 février 2011
GERI-TANGUY Tedy, le 24 février 2011
GERI-TANGUY Noah, le 24 février 2011
REBUFFE Anaë, le 27 février 2011
ISABEL Axel, le 12 avril 2011
TAUNAY Mia, le 15 avril 2011
HAZAR Kevan, le 20 avril 2011
MAGNAVAL Lola, le 30 avril 2011
LORCET Antoine, le 5 mai 2011
SAMPIETRO-YESSAD Emilie, le 12 mai 2011
PRADELLE—BAUD Alexandre, le 12 mai 2011
MUR Alaïs, le 20 mai 2011
FERNANDEZ Maxence, le 21 mai 2011
KHAZRAOUI Enzo, le 8 juin 2011
GENE Kayliah, le 14 juin 2011
GENE Tyanah, le 14 juin 2011
HUCHET Natan, le 16 juin 2011

COMPERE Enzo, le 16 juin 2011
KOCHCHI Yaniss, le 13 juillet 2011
CARREIRA Lisa, le 15 juillet 2011
CARREIRA Lou, le 15 juillet 2011
SPEHNER Romane, le 16 juillet 2011
VILMOT Emma, le 19 juillet 2011
MICHEL Chloé, le 19 juillet 2011
GRASSELER HURTEAUX Lin, le 22 juillet 2011

> Mariages

Melle ANGELAND Nathalie et M. JACQUETON Xavier, le 12 mars 2011
Melle FRIOUX Peggy et M. ODELAIN Pierre, le 3 juin 2011
Melle PEDRON Marie et M. BOGAERT Nicolas, le 18 juin 2011
Melle DRAMARD Sylvie et M. DROUILLOT Patrick, le 2 juillet 2011

Melle LONCLE Sandrine et M. GUERIN Bruno, le 9 juillet 2011
Melle DUHAMELLE Dominique et M. GOMES DA SILVA Alfredo, le 16 juillet 2011

> Décès

CHEVRY Gilbert, le 27 février 2011
VEZINET épouse FALAIZE Geneviève, le 27 février 2011
GARCIA veuve TOMAS Martine, le 4 mars 2011
DA SILVA PEREIRA veuve RODRIGUES MORGADO Léonor, le 10 mars 2011
MOUNIER Didier, le 13 mars 2011
FALAIZE Alfred, le 15 mars 2011
FRINGS épouse LE FRANCOIS Monique, le 20 juillet 2011
TANINI Angèle, le 31 juillet 2011
LANNEREE Robert, le 9 août 2011

NAISSANCES : dans notre dernier numéro il manquait PAINCHAUD Tom, né le 12 mars 2010 et nous avons une erreur sur la date de naissance : PETIT Callista, née le 12 novembre 2010 (et non le 12/10/2010)

Salon des séniors 2^e édition – 7 et 8 octobre

Le Salon des Séniors actifs, dédié aux personnes à partir de 50 ans, se déroulera les **vendredi 7 et samedi 8 octobre 2011 de 10h à 18h au SAFRAN à Brie-Comte-Robert**

Entrée gratuite.

7 villages thématiques



Nouveautés

Au chapitre des nouveautés, les visiteurs pourront notamment rencontrer :

- La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
- Le régime de retraite complémentaire ARRCO
- Le centre Médical de Forcilles avec la présence de 2 diététiciens
- L'Institut Esthétique Minceur (réflexologie et gestion du stress)
- L'office notarial de Coubert ...



Par ailleurs, des conférences, ateliers et démonstrations seront proposés par certains exposants.

Renseignements disponibles auprès de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie - 59 rue Pasteur - 77170 Brie-Comte-Robert - Tél. : 01 60 62 15 81 - communaute@loreedelabrie.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

> La Mairie

29 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 20 22 - Fax : 01 60 62 01 96
www.chevry-cossigny.com
e-mail : mairie@chevry-cossigny.com

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h00
Mardi FERMÉE AU PUBLIC ~ 15h30 - 18h30
Mercredi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 18h00
Jeudi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h30
Vendredi 8h45 - 11h45 ~ 14h00 - 17h30
Samedi 8h45 - 11h30

Scolaire / Loisirs

Maternelle Pohren-Hoisey

15 rue Albert Dauvergne
Tél. : 01 64 05 26 93

Elémentaire Normandie-Niemen

25 rue Marcel Pagnol
Tél. : 01 64 05 26 90

Service inscriptions

Céline LECOMTE
Tél. : 01 64 05 20 22

Parents d'Elèves

F.C.P.E. Tél. : 01 60 62 43 31
Espace parents : Espaceparents.fr

Accueil pré et post-scolaires maternelle et île aux loisirs

Tél. : 01 64 05 36 79
Tél. : 06 84 77 46 92

Ecole élémentaire

Tél. : 01 64 05 26 90

Espace Jeunes

Tél. : 01 60 62 07 11
Tél. : 06 84 77 90 54

Centre intercommunal de la Petite Enfance

Route de Servon - Ferolles-Attilly
Tél. : 01 64 05 69 95

A.C.A.C.C.

- Ecole de Musique

35 rue C. Pathé
Tél. : 01 60 34 14 71

- Bibliothèque

6 rue Jean Delsol
Tél. : 01 64 05 70 24

Mercredi et samedi de 15h à 18h

Sécurité / Urgence / Social

COMMISSARIAT URGENCES 17

Av. Jaurès - Moissy Cramayel
Tél. : 01 64 13 50 00

POMPIERS / URGENCES 18

Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 60 62 57 00

S.A.M.U. / URGENCES 15

Rue Fréteau de Peny - Melun
Tél. : 01 64 10 67 50

C.P.A.M.

MARNE-LA-VALLÉE CEDEX 03
Secu 77 : "3646" Prix appel local
ou 0 820 904 138 (0,12€/mn)

Maison des Solidarités

Assistante Sociale
Tél. : 01 64 25 07 00

Maison de retraite

« La petite maison »
Tél. : 01 64 05 28 23

Services médicaux

Chevry Ambulances

58 rue C. Pathé
Tél. : 01 64 05 98 30

Cabinet dentaire

Docteur Rossi
9 rue Marcel Pagnol
Tél. : 01 64 05 66 89

Cabinet infirmiers

38 rue C. Pathé
Tél. : 01 64 05 77 12
J-Pierre MARIVIN : 06 87 73 63 95
Nelly LAMBERT : 06 62 11 36 89
Christelle VIEL : 06 88 35 21 83

Médecins

Docteur J.C. Palacio
66 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 06 14
Docteur G. Watrelot
38, rue Ch. Pathé
Tél. : 01 64 05 45 21

Orthophoniste

Françoise Frappé
38 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 34 12 39

Kinésithérapeutes

Françoise Bigorne
38 rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 62 06 72
Jacqueline Delmas
24 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 08 51

Pharmacie

Monsieur Decaup
(tous les jours sauf dimanche)
31 rue Charles Pathé
Tél. : 01 64 05 35 87

Services publics

Perception

37 Av du Gal Leclerc
Brie-Comte-Robert
Tél. : 01 64 05 00 97

Centre des Impôts

Z.A.C. de la Ferme d'Ayau
Av de la Malibrant -
Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 17 00

Mission locale

7 avenue de la Malibrant
77680 Roissy-en-Brie
Tél. : 01 64 43 52 90

Relai Pôle Emploi

Rue du 19 Mars 1962
Brie-Comte-Robert
Tél. : 39 49*

*Selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC
depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel de
votre opérateur

C.A.F.

21 av Gén Leclerc
77000 Melun
Tél. : 0 820 25 77 10

La poste

36 Bis Rue Charles Pathé
Tél. : 01 60 62 46 20

Lyonnaise des Eaux

97 rue du Gal Leclerc
Brie-Comte-Robert
Tél. 0 810 385 385

E.D.F. : 0 810 333 077

GDF SUEZ (raccordement) :
0 810 224 000

Divers

Marché

Mercredi matin Place du marché

S.P.A.

Les Prés Neufs - Vaux-le-Pénil
Tél. : 01 60 56 54 60

Proxibus (appel gratuit)

Réservation au 0 800 77 78 79
lundi de 14h à 17h et du mardi
au vendredi de 9h à 17h

Culte Catholique

Permanence tous les jours de 10h à
12h sauf dimanche et jours fériés.
3 rue Maurice Ambolet
Tél. : 01 64 05 20 61
Pour en savoir plus :
www.paroissedechevrycossigny.com

Amicale des anciens combattants

M. Marc GLAUDEIX
Tél. : 01 64 05 33 66

Collecte des déchets

SIETOM : 01 64 07 99 75

Dépôt des verres usagés, papiers et textiles

Des containers sont à votre disposition : Centrale EDF Route de Gretz, les rues : de l'Industrie, M. Pagnol, R. Cassin et des Frères Lumière.

Enlèvement des ordures ménagères

Collecte sélective en porte à porte le lundi matin : verre et plastique. Ordures ménagères : mercredi et samedi

Enlèvement des ordures extra-ménagères (objets encombrants)

le 3^e mercredi du mois.

Collecte des déchets toxiques (Kangourou)

Parking de la Poste de 10h45 à 13h. Le 1^{er} mercredi du mois.



CONCEPTION

REALISATION

JARDINS

BAIGNADES

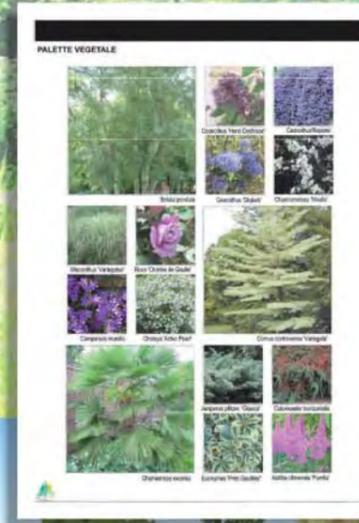
NATURELLES



DUFAÿ-MANDRE Paysage



Au service du paysage depuis plus de 50 ans !



CONSEILS

DIAGNOSTICS

DEVIS DETAILLES

ETUDES PAYSAGERES



Route de Cossigny - 77173 Chevry-Cossigny
Tél. : 01 60 62 55 30 - www.dufaymandre.fr



Pour toute modification, merci de contacter la Mairie



Concevoir l'innovation de demain
se signe dès aujourd'hui.

LA GAMME DE POMPES DE RELEVAGE DE CONDENSATS POUR DES INSTALLATIONS SAINES ET FIABLES. CLIMATISATION / CHAUFFAGE / FROID COMMERCIAL

Le Groupe Sauermann développe, produit et commercialise des produits et systèmes innovants de détection, d'évacuation et de régulation des condensats, eaux formées dans les installations de climatisation, de chauffage et de froid commercial.

sauermann®

FRANCE - ITALIE - ROYAUME-UNI - ALLEMAGNE - PENINSULE IBERIQUE - SCANDINAVIE, PAYS BALTES & RUSSIE - USA - CHINE - HONG KONG
Sauermann Industrie S.A - P.A. de l'Orée de Chevry - Route de Férolles - 77173 Chevry Cossigny www.sauermannpumps.fr



www.sco-france.fr



www.bellavita77.fr



7 AGENCES & 3 SHOW ROOM EN ILE DE FRANCE



PARTICULIERS et PROFESSIONNELS, EXPOSITION PERMANENTE

Salle de bain • Spas • Hammams • Linge de maison • Produits de bien être

Nouveau à Chevry → Cuisine • Electroménager

Show Room Bella Vita / DESC – Tél : 01 60 62 52 70 – Fax : 01 60 62 47 53

1 Bis, rue Charles Pathé – 77173 CHEVRY-COSSIGNY